

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 44

chargée de l'examen du Préavis 2022/01 : Renforcement du programme équi watt dans le cadre du Plan climat. Complément de financement pour 2022 et financement du programme pour la période 2023 à 2026

Présidence :	Henri Klunge
Membres présents :	Mesdames Anne Berguerand (28.03 ; 14.04), Derya Çelik (28.03 ; 14.04), Anna Crole-Rees (28.03 ; 14.04), Alice Debenoit (28.03), Séverine Graff (28.03), Mathilde Maillard (28.03 ; 14.04), Angèle Mendy (28.03), Graziella Schaller (14.04) et Messieurs Eric Bettens (28.03 ; 14.04), Vincent Brayer (28.03 ; 14.04), Johann Dupuis (28.03 ; 14.04), Fabrice Moscheni (28.03 ; 14.04), Ilias Panchard (28.03 ; 14.04), Roland Philippoz (14.04).
Membres excusés :	Mesdames Séverine Graff (28.03), Angèle Mendy (14.04), Graziella Schaller (28.03).
Membres absents :	--
Représentants de la Municipalité :	M. Xavier Compagny, directeur des Services industriels ; M. Baptiste Antille, Responsable de la division Politique énergétique.
Notes de séances	Mme. Céline Wagner, Assistante du directeur, que nous remercions ici pour son excellent travail.

Lieu : Salle de la Direction, Rte de Genève 34, Lausanne

Date : 28.03.2022

Début et fin de la séance : 16h30 – 18h00

Date : 14.04.2022

Début et fin de la séance : 16h00 – 19h00

Rappel du préavis :

Le préavis fait un état des lieux relatif aux effets du programme équi watt depuis sa création en 2016. Il s'appuie sur ce bilan pour demander un financement supplémentaire de 672 KCHF pour 2022 et de 5,975 millions pour la période de 2023 à 2026.

Discussion générale :

Bien que l'ensemble de la commission souligne l'importance d'augmenter l'efficacité énergétique des bâtiments appartenant à des privés, des entreprises et au secteur

Conseil communal de Lausanne

public, l'efficacité des mesures, et par là leur pertinence, a été plus grandement débattue.

Bien que ce préavis n'ait pas pour objet la gouvernance de ce programme ou du Plan climat, ce thème a été assez évoqué pour mériter d'être abordé ici.

En effet, Equiwatt se veut être un des outils qui permettra à la commune d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés dans le Plan climat, sans faire partie de ce dernier. Le Municipal a pu expliquer aux commissaires que les deux projets sont indépendants. Equiwatt a existé avant le Plan climat. Il est par contre évident que des discussions ont lieu entre les deux parties pour éviter que des mesures soient prises à double ou que des incohérences apparaissent.

Il est très difficile de mesurer et d'évaluer précisément les effets des mesures du programme equiwatt. En effet, le temps écoulé entre leur mise en place et l'effet peut être grand et surtout se cumule-t-il d'année en année ? Il est impossible de savoir à l'achat d'un kit, si tous les outils ont été utilisés, ce qu'ils ont remplacé et si des effets pervers ont contrebalancé son utilisation (par exemple, quelqu'un pourrait se dire que s'il consomme moins d'eau, il peut prendre des douches plus longues et plus chaudes). La façon de mesurer les effets a été fortement discutée. Certains commissaires arrivent à la conclusion que equiwatt coûtait 2000.- à 3000.- CHF par tonne de CO2 économisée, alors que les calculs de la Municipalité arrivent à 150.- CHF par tonne de CO2 économisée. Une minorité des commissaires estime donc que ce programme devrait être évalué par un organisme indépendant.

Pour certains commissaires, ce programme ne se concentre pas sur les bonnes interventions et semble davantage ressembler à un paquet de mesures sans rapport entre elles. Des études ont montré que les mesures les plus efficaces se situaient dans l'amélioration énergétique des bâtiments. Or, seules quelques mesures s'attardent sur ce sujet. Cependant, certains commissaires trouvent que l'accent n'est pas assez mis sur ce sujet.

Discussion point par point :

4.6.1 : Nous apprenons qu'un programme pour les écoles est en cours de création.

4.6.3 : Des entretiens de satisfaction sont réalisés de manière aléatoire.

8.4.3 : Sont considérés comme « grands propriétaires immobiliers », les propriétaires institutionnels.

12.2 : Les dépenses annuelles moyennes sont de 1.565 Mio de CHF.

Amendements :

Au vu des discussions de ce préavis, un commissaire a estimé que le programme equiwatt devait continuer sous sa forme actuelle (finance et mesures), et ce le temps qu'une évaluation indépendante soit faite et qu'un nouveau préavis prenant en compte les résultats de cette étude soit proposé au Conseil communal. Il propose donc de remplacer les conclusions de ce préavis par les trois conclusions ci-dessous :

Conseil communal de Lausanne

1. D'approuver le financement de 100'000 CHF (TTC) net par le Fonds pour l'efficacité énergétique pour mener une évaluation complète des effets et du rapport utilité/bénéfice du programme équi watt entre 2016 et 2021 par des chercheurs et évaluateurs indépendants.

2. D'approuver le financement de CHF 750'000.- (TTC) net par le Fonds pour l'efficacité énergétique pour le programme équi watt pour l'année 2023, en complément du montant alloué par le préavis N° 2018/21 pour les années 2018-2022.

3. De prendre acte que la Municipalité présentera un nouveau préavis pour les années 2024 - 2026 fondé sur l'évaluation des effets du programme.

La commission a décidé que le premier amendement n'empêchait pas de voter les autres conclusions originelles du préavis. Dès lors, l'amendement 1 a été voté seul. Puis les amendements 2 et 3 ont été opposés aux conclusions 1 à 5 du préavis 2022/01.

Finalement, une commissaire estime qu'un bilan détaillé permettra de mieux comprendre le fonctionnement et l'efficacité de ce programme. Elle a déposé l'amendement ci-dessous comme conclusion supplémentaire :

4. De prendre acte que la Municipalité présentera chaque année un bilan détaillé des effets du programme équi watt.

Conclusion(s) de la commission :

Le premier amendement est considéré comme une conclusion supplémentaire n° 6 :

Amendement 1 : D'approuver le financement de 100'000 CHF (TTC) net par le Fonds pour l'efficacité énergétique pour mener une évaluation complète des effets et du rapport utilité/bénéfice du programme équi watt entre 2016 et 2021 par des chercheurs et évaluateurs indépendants.

Cet amendement est accepté et ajouté par 10 voix pour, 1 contre, 1 abstention.

Les amendements suivants sont considérés en remplacement des conclusions 1 à 5 du préavis :

Amendement 2 : D'approuver le financement de CHF 750'000.- (TTC) net par le Fonds pour l'efficacité énergétique pour le programme équi watt pour l'année 2023, en complément au montant alloué par le préavis N° 2018/21 pour les années 2018 – 2022.

Amendement 3 : De prendre acte que la Municipalité présentera un nouveau préavis pour les années 2024 - 2026 fondé sur l'évaluation des effets du programme.

Les deux amendements sont refusés en bloc par 5 voix pour, 7 contre, 0 abstention.

Les conclusions 1 à 5 du préavis sont votées en bloc et acceptées par 8 voix pour, 1 contre, 3 abstentions.

Finalement, l'amendement 4, considéré comme une conclusion supplémentaire n° 7 :

Conseil communal de Lausanne

Amendement 4 : De prendre acte que la Municipalité présentera chaque année un bilan détaillé des effets du programme équi watt.

Par 11 voix pour, 0 contre et 1 abstention, cette nouvelle conclusion est adoptée.

Lausanne, le 14.05.2022

Le rapporteur/la rapportrice :
Henri Klunge